

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Juin 1874.

Chronique générale.

On écrit de Versailles :

L'article du *Times* est encore le principal sujet de conversation et de réflexion. Malgré l'extrait de naissance que cette note s'est dé livré, on la croit fille naturelle de M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Elle ressemble tant à son père putatif !

Ce qui, d'ailleurs, confirme le public dans cette opinion, c'est que M. le duc d'Audiffret-Pasquier n'a pas osé protester contre la paternité que plusieurs journaux très-importants lui attribuent.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier rougirait-il de son enfant et ne consentirait-il à l'embrasser que dans l'ombre ? Cela nous étonnerait de la part de celui qui a publiquement embrassé Gambetta.

Il importe peu, du reste, de connaître l'auteur de cette fausseté doublée d'une trahison ; ce qui importe, c'est de savoir si les princes d'Orléans s'en déclarent solidaires. Jusqu'ici, leurs journaux ont gardé sur ce point un silence qu'il est permis de traduire par : Qui ne dit mot consent.

Pourtant, nous ne voulons rien préjuger. Avant de sortir définitivement de la maison royale de France, les princes d'Orléans feront peut-être quelques réflexions salutaires.

D'après le *Siccle*, l'incident relatif à la dépeche du préfet de la Corrèze ne serait pas encore terminé ; on attendrait la réponse du ministre de l'intérieur aux observations que lui a transmises M. Buffet. D'après le *Constitutionnel*, tout serait terminé, à la satisfaction générale, et la gauche aurait été satisfaite des explications du ministre, et toute idée d'interpellation serait abandonnée.

Dans une réunion des bureaux de la droite, il a été décidé de ne rien ajouter, jusqu'à nouvel ordre, aux rectifications de la commission des Neuf.

La commission pour le conseil général des Bouches-du-Rhône a adopté, par 9 voix contre 6, le rapport de M. Amédée Lefèvre-Pontalis, qui conclut à l'adoption du projet gouvernemental et qui a été déposé sur le bureau de l'Assemblée.

D'un relevé que publie le *Siccle*, il résulte qu'on compte dans l'administration départementale 40 préfets et 143 sous-préfets et conseillers généraux, anciens fonctionnaires de l'empire.

Nous avons aujourd'hui la lettre républicaine de M. le comte de Montalivet que le *Temps* et la *République française* ont annoncée avec pompe. La pièce, prise en elle-même, est plate. M. Casimir Périer et M. le comte Rampon auraient pu l'écrire. Mais elle reçoit de l'ancienne situation de M. de Montalivet près de Louis-Philippe et de ses rapports avec les princes d'Orléans une signifi-

cation sérieuse. Elle porte à croire que les héritiers de Louis-Philippe trouvent bon de passer par la République pour arriver à leur but.

Voici cette lettre :

« Lagrange, 17 juin 1874.

» Monsieur,

Il y a quelques semaines, je retraçais, dans une étude historique qui n'est pas passée inaperçue, la carrière providentielle de votre illustre père.

Je l'y montrais ce qu'il a été jusqu'au dernier jour, fidèle à lui-même, au pouvoir comme dans l'opposition, ami du droit commun, ennemi des lois de circonstance et d'exception, qu'il refusait énergiquement aux sollicitations passionnées de ses propres amis, confiant envers la France, attentif aux exigences de l'opinion nationale et n'hésitant pas, au besoin, comme il l'a fait dans les questions de la loi électorale et de l'hérédité de la pairie, à sacrifier ses préférences personnelles au salut de son pays.

Vous venez, monsieur, de vous montrer une fois de plus le digne héritier du nom que vous portez. L'ancien ami et collègue de votre illustre père vous en félicite avec la double émotion des souvenirs du passé et des exigences patriotiques du présent.

Je m'honore hautement de la part que j'ai prise à ce passé ; je conserve le culte de mon dévouement et de mes amitiés personnelles ; mais, douloureusement désillusionné par les manifestes royaux de 1874, si contraires à l'établissement d'une monarchie véritablement constitutionnelle et au droit de la France de disposer d'elle-même, j'ai pensé comme vous, dès ce jour, que le salut de la France exigeait impérieusement l'acceptation loyale de la République, devenue le seul gouvernement libéral possible.

Il dépend du groupe libéral et conservateur qui siège au centre droit de faire cette République sage et conservatrice, à la condition qu'il ait lui-même assez de sagesse pour y concourir sans arrière-pensée. Dieu veuille lui inspirer cette salutaire résolution après le vote de la proposition à laquelle vous avez eu l'honneur d'attacher votre cher nom !

» Recevez, etc.

» Comte de MONTALIVET. »

L'Angleterre n'a pas encore répondu à l'invitation du prince de Gortschakoff de se présenter au congrès du droit de guerre, le gouvernement anglais tenant le congrès comme inutile.

La France et l'Autriche feraient des difficultés, et l'Allemagne chercherait à se dégager. La Suisse également émettrait des observations.

Bref, le correspondant, qui croit puiser ces renseignements à la bonne source, est porté à croire que le plan russe pourrait bien tomber dans l'eau.

L'extrait suivant est emprunté au *Times*. D'après le correspondant de ce journal, il exprimerait la manière de voir, sur nos affaires intérieures, de « l'un des personnages les plus haut placés dans le monde politique français :

« La commission des Trente a devant elle les propositions de MM. Casimir Périer, Lambert Sainte-Croix, Wallon, Pradier, Dufaure, etc., et son choix doit se fixer sur

l'une des deux premières. La probabilité est qu'elle rejettera la proposition Casimir Périer et soumettra à l'Assemblée celle de M. Lambert Sainte-Croix, modifiée dans la forme.

Alors commencera ce qu'il est permis d'appeler la période des hécatombes constitutionnelles. Le projet Casimir Périer, repoussé par les Trente, sera présenté à l'Assemblée sous forme d'amendement. Comme le centre droit votera en faveur de la proposition Lambert Sainte-Croix, il votera naturellement contre celle de M. Casimir Périer. Cette dernière proposition aura également contre elle l'extrême droite, la droite modérée et les bonapartistes. Le projet de M. Casimir Périer sera rejeté par 375 voix contre 330.

La commission des Trente demandera ensuite que la proposition Lambert Sainte-Croix soit discutée. L'extrême droite et les bonapartistes voteront contre elle ; le centre gauche, baltu avec M. Casimir Périer, n'ayant l'appui de la gauche qu'à condition de fonder la République, sera également contre elle : sur 705 votants, elle ne pourra en rallier que 305.

C'est alors que M. Lucien Brun et ses amis proposeront le rétablissement de la monarchie. Un grand nombre de membres du centre droit ayant vu la proposition Lambert Sainte-Croix rejetée, et croyant, en outre, que l'heure de la monarchie est passée, voteront contre elle, en compagnie des bonapartistes et de toute la gauche.

La proposition Lucien Brun sera rejetée par 430 voix contre 275. Si la proposition de l'appel au peuple est portée à la tribune, ce qui ne serait pas vraisemblable, elle ne réunira pas 50 voix, à moins que les radicaux et quelques députés de la gauche ne votent avec les bonapartistes afin de faire voir qu'ils ne redoutent pas de se présenter devant le pays. Dans ce cas, elle pourrait réunir 180 voix contre 525.

Il est probable qu'une demande de dissolution suivra ces diverses propositions. Avant l'élection de la Nièvre, elle eût probablement obtenu la majorité, présentée par le centre gauche. Aujourd'hui, personne n'en voudrait. Une pareille demande aurait contre elle les quatre cinquièmes de la Chambre, peu désireux de courir les chances d'une élection générale avec le cabinet actuel, suspecté de tendances bonapartistes, et avec le pays, dans les dispositions où il se trouve.

C'est de cette manière qu'on arrivera forcément à une solution déjà prévue. Le maréchal, qui aura vu ces luttes stériles sans s'y mêler, et qui aura entendu les plaintes du pays épuisé par ces incertitudes qui sont la mort des nations, le maréchal s'expliquera. Il placera devant l'Assemblée le tableau de son impuissance, il lui démontrera la nécessité absolue d'arracher la France du gouffre dans lequel l'ont plongée les luttes de partis, et n'ayant pas le désir de violenter la représentation nationale, il se bornera à déclarer qu'il y a nécessité à ce que l'Assemblée se dissolve, ou à ce que lui, maréchal, se retire.

Ce simple message suffira pour amener la dissolution de la pacifique Assemblée. Il est probable que les conservateurs, dans leur anxiété de la chose publique, investiront le maréchal du pouvoir de dissoudre la future Chambre. Le pays, porté à prendre pour de la faiblesse le respect de la légalité qui anime le maréchal de Mac-Mahon, le pays applaudira à cet acte de courage légal, et ce sera en son seul nom que les élections

auront lieu. On aura la présidence du maréchal de Mac-Mahon organisée par la France elle-même.

ENCORE UN POINT NOIR.

Si nous en croyons le correspondant berlinois du *Standard*, nos chers amis des bords de la Sprée ont eu une assez vive alarme, dont ils ne sont pas encore remis.

A propos de quoi ? D'abord à propos de rien, paraît-il. Une vague rumeur d'origine insaisissable avait accrédité la certitude de graves complications internationales.

Les uns mettaient la France en jeu ; les autres, l'Espagne ; de plus avisés annonçaient que la Russie allait frapper un grand coup dans l'extrême Orient. Au fond, on ne savait rien, si ce n'est que chacun était inquiet de l'inquiétude de son voisin. Mais le beau de l'affaire est que la chimère prit corps au moment où elle allait sans doute se dissiper d'elle-même.

Le *Berliner Borsen courier* annonça tout à coup que le khédive d'Égypte se préparait à donner de la tablature à son noble suzerain ; il avait commandé 500 canons à la maison Krupp, et en avait déjà reçu 249.

Embarqués à Rotterdam, ces terribles instruments de destruction avaient été débarqués à Alexandrie. La nouvelle ouvrait un vaste champ aux conjectures ; immédiatement reproduite par la presse allemande, elle fut démentie du Caire et de Saint-Petersbourg.

Loin de se rétracter, le journal auquel elle devait naissance précisa énergiquement ses affirmations. Il offrit même de produire comme témoins le capitaine et l'équipage du navire hollandais chargé du premier envoi de la grande usine d'Essen. Sa conclusion dénote pour le moins un vif antagonisme entre le pangermanisme et le panslavisme ; la voici :

« Bien plus au point de vue politique qu'au point de vue archéologique, la Russie éprouve un vif intérêt à l'égard de cet ancien berceau de la civilisation qui s'appelle l'Égypte. Une partie essentielle du testament de Pierre le Grand reste encore à accomplir. Malgré son semblant d'apathie depuis la guerre de Crimée, la grande puissance du Nord se prépare en silence, et tout ce qui affaiblit la Turquie la rapproche de l'heure désirée. Une fois l'Égypte indépendante, le Bosphore lui serait ouvert. L'Orient et l'Europe sont en paix, et ils y resteront... jusqu'à la prochaine guerre. »

Nous nous abstenons de tout commentaire, faute de renseignements positifs. Les 500 canons Krupp d'Ismail pacha peuvent être une invention de journaliste, mais ils sont peut-être aussi une réalité menaçante. En tout cas, ils font trop de tapage dans « l'empire évangélique » pour qu'ils n'aient pas un faible écho dans une feuille française. Écoutons, regardons faire et soyons bien convaincus, comme s'exprime le *Berliner Borsen courier*, que la paix est assurée... jusqu'à la prochaine guerre !

LA CHAMBRE.

Séance du jeudi 25 juin.

On a repris aujourd'hui la discussion du projet de loi relatif à la création de deux nouvelles Facultés de médecine à Lyon et à Bordeaux.

Cette idée a été soutenue et combattue tour à tour avec beaucoup d'énergie; mais le principal effort a porté sur un amendement de l'illustre doyen de Montpellier, M. Bouisson.

M. Bouisson pense qu'il vaut mieux renforcer les Facultés existantes, et il développe, en ce sens, les raisons qu'il a déjà données en première lecture.

On l'accuse de prêcher un peu pour son saint, ou du moins pour son clocher, et de mauvais plaisants ajoutent cette variante au refrain connu: « Je suis Français, Montpellier avant tout! »

Qu'il n'y ait aucune préoccupation locale dans l'opposition de M. Bouisson, il serait ingénu de l'affirmer; mais on n'a pas le droit non plus de n'attribuer que des mobiles aussi minces à un homme de sa valeur. Beaucoup de médecins, qui ne sont pas de Montpellier, pensent exactement comme M. Bouisson.

M. Ducarre, membre de la commission, monte à la tribune moins pour soutenir le projet que pour venger la ville de Lyon de certains reproches qui l'ont personnellement piqué au vif. M. Bouisson a en effet insinué qu'il y avait un intérêt politique à ne point doter Lyon d'une faculté de médecine, et il a rappelé un mot de M. Guizot: « Nous ne voulons pas donner des officiers à l'émeute. » M. Ducarre proteste.

Il proteste; mais il avoue qu'une interminable querelle sociale a divisé, agité, ensanglanté la ville de Lyon de 1746 à 1848. Seulement la querelle est finie. Les patrons, au lieu d'attirer les ouvriers et les apprentis dans la ville, ont eu le bon esprit de les faire travailler dans leurs villages, et il n'en a pas fallu davantage pour tout pacifier. Séparés par la force des choses, les combattants ont renoncé au combat.

Il y a longtemps que nous n'avions eu le bonheur de voir M. Naquet à la tribune; nous l'y avons vu aujourd'hui, et il ne nous en coûte pas d'avouer qu'il n'y a pas fait trop mauvaise figure.

M. Naquet est un adversaire résolu du projet de loi. Nous n'oserions pas affirmer qu'il a raison; mais ses arguments ne sont pas sans mérite.

M. Naquet craint que l'établissement de nouvelles facultés n'ait pour inévitable résultat d'abaisser le niveau des études médicales dans notre pays.

Il objecte qu'on n'aura ni le personnel nécessaire, ni même le matériel indispensable pour créer ainsi deux facultés nouvelles, alors que celles de Paris, de Montpellier et de Nancy sont loin d'avoir ce qu'il leur faut.

Par conséquent, l'enseignement sera incomplet et diminué. Ce n'est pas tout: les facultés, ainsi multipliées, auront naturellement plus de peine à vivre, et, en même temps qu'elles en éprouveront le besoin, elles en sentiront la difficulté.

Qu'arrivera-t-il? Elles se feront concurrence, et, pour attirer plus sûrement les élèves, elles accorderont plus facilement leurs diplômes.

Tel est le raisonnement de M. Naquet. Nous ne prétendons pas qu'il soit irréprochable; cependant on a peine à se figurer qu'il n'y ait pas là quelque péril. « Pas de médecins plutôt que de mauvais médecins, » s'est écrié M. Naquet.

Un sceptique a enchéri: « Plutôt que de bons médecins! »

M. Paul Bert, rapporteur de la loi, a donné de fort bonnes raisons en faveur des deux Facultés nouvelles, et d'abord l'impérieuse nécessité de faire des médecins, et d'en faire en province, afin de décentraliser la médecine. Il a affirmé que la France en manquait; enfin il a répété son grand discours de la première lecture.

Si le gouvernement eût manifesté quelque hésitation, l'Assemblée aurait sans doute hésité elle-même; mais le gouvernement, par l'organe de M. Desjardins, a déclaré qu'il était complètement d'accord avec la commission, et le contre-projet de M. Bouisson a été repoussé à une immense majorité.

La fin de la séance a été égayée par quelques réclamations (pour ne pas dire réclames) tout à fait personnelles et locales.

Ainsi M. Testelin a demandé une faculté pour Lille; d'autres en demandent une pour Nantes; M. Gatien-Arnould a été plus habile. Sachant bien qu'il n'en obtiendrait pas pour Toulouse, sa patrie adoptive, il a soutenu, après M. Naquet, l'idée de n'en créer nulle part. Seul de ces divers orateurs M. Testelin a été amusant.

ROCHEFORT.

Sous ce titre: *Décadence de Rochefort*, le Figaro publie la lettre suivante, qui lui est

adressée par son correspondant de Londres:

Le châtimement commence pour M. Rochefort.

Voilà cinq jours à peine qu'il est arrivé à Londres, et déjà il peut voir, à l'indifférence méprisante qui l'a accueilli ici, au peu de bruit qui se fait autour de son nom dans la presse britannique, à l'isolement presque complet où il se trouve et où le laissent les réfugiés eux-mêmes, que son rôle est à peu près fini, que son propre parti ne le juge plus bon à grand'chose.

L'empressement du premier jour a pu lui faire un moment illusion; sa présence était l'occasion, le prétexte, bien plus que l'objet de la démonstration, aujourd'hui misérablement avortée, que préparaient les communaux.

Ce fameux banquet avait un double but: galvaniser un peu, si faire se pouvait, les idées révolutionnaires, et surtout faire une collecte qui, grâce seulement au concours de quelques libéraux anglais, aurait eu quelque chance d'être fructueuse. On voulait qu'on se liât dans la lanterne de M. Rochefort et on ne lui a pas dissimulé que tel était le principal objectif de la manifestation.

Ni la presse anglaise, que l'on avait invitée pour faire mousser l'affaire, ni les riches radicaux à la bourse desquels on avait fait appel, ni Rochefort lui-même, n'ont voulu se prêter à cette parade; les souscripteurs ne se sont pas pressés non plus de verser les 5 shillings de leur souscription, et l'affaire est tombée dans l'eau.

Le vide se fait à Pantou-hôtel, où l'on n'aperçoit plus que de rares visiteurs; dès samedi soir, on voyait dîner Rochefort tout seul dans un coin de la salle à manger de l'hôtel, et je l'ai rencontré aujourd'hui fumant mélancoliquement un cigare dans Regent-street, sans cour, sans flatteurs, et trop vite délivré des adulations intéressées du premier jour; froissé surtout de produire aussi peu de sensation, de passer inaperçu, de se trouver comme noyé dans cette ville immense.

Il se moquait, à son arrivée et dans le trajet de Queenstown à Londres, de l'indiscrétion des reporters américains qui, à San-Francisco, à Chicago, à New-York, l'avaient assiégé, le carnet à la main gauche, le crayon à la main droite, et cent questions à la bouche. Certes, il ne se plaindra pas ici de trop d'encombrement et de l'abus de la curiosité.

Les reporters, qui consacrent quelquefois une demi-colonne à un chien écrasé, ont fait à peine l'aumône de trois lignes au lanterne évadé. Silence presque absolu sur toute la ligne; et, si quelques journaux ont parlé, c'est pour faire entendre à M. Rochefort quelques paroles écrasantes de dédain. Dès le lendemain de son débarquement, le *Times* l'exécutait dans les formes.

Ce matin, c'est le tour du *Standard*, qui l'engage charitablement à porter ailleurs sa *nauséabonde lanterne*. Je crois devoir vous donner quelques lignes de cet article:

« Il est lamentable de penser que M. Rochefort puisse être encore, aux yeux de ses compatriotes, autre chose qu'un personnage malfaisant, sans valeur et sans esprit, qui fut à bon droit envoyé aux galères dont il s'est malheureusement échappé.... »

» Chaque cause a ses héros et ses martyrs; mais M. Rochefort n'est pas de l'étoffe dont on fait les martyrs et les héros. Il a le caractère d'un charlatan et la langue d'un bouffon. Voilà tout. Les révolutions en France ont été toujours fécondes, prolifiques même en grands caractères; et la Commune elle-même — pourquoi ne pas le dire? — bien loin d'être une exception, a engendré un certain nombre d'actes d'un véritable héroïsme, qui pourraient presque en racheter à demi les horreurs.

» Mais on ne peut pas trouver dans toute la carrière de M. Rochefort un acte digne de respect, encors moins un acte d'héroïsme. Nous nous étonnons que le parti révolutionnaire en France ne le renie pas, car il ne contribue pas peu à le discréditer... »

Ainsi, voilà Rochefort placé par le *Standard* bien au-dessous des hommes de la Commune et déclaré indigne de marcher de pair avec Vésinier! Et il y en a comme cela toute une longue colonne. Ailleurs, il l'appelle un *Thersite du boulevard*, et il résume toutes les théories littéraires et politiques de l'évadé de la presqu'île Ducos en cet axiome de ruisseau: « La boue s'attache mieux quand elle est comprimée et roulée en épigramme. »

A l'heure qu'il est, M. Rochefort doit bien regretter les cris populaires qui lui ont fait si grand peur à Queenstown et qui étaient moins dangereux pour lui que cette hospitalité hautaine de l'Angleterre. On le lui signifie nettement, c'est à l'obscurité la plus complète qu'il doit s'attendre s'il se résout à rester à Londres, ou, si ne trouvant aucune retraite assez sûre sur le continent, il se voit contraint d'y revenir.

« En Angleterre où l'on ne croit pas, comme en France, que le ridicule tue, un homme comme M. Rochefort ne serait connu de la masse du public que par quelque compte-rendu accidentel de quelque tribunal de police. En France il devient célèbre, influent, la terreur du pouvoir, législateur et personnage politique! »

Et si c'est là le langage d'un journal tory, il n'y a pas dans le silence des feuilles radicales elles-mêmes une éloquence moins significative. Ce qui a achevé de couler M. Rochefort dans l'opinion publique de ce pays, c'est précisément la petite brochure: *Un coin du voile*, qu'il avait fait imprimer à New-York et dont il a rapporté des ballots entiers dans ses bagages.

Ces violences sans nom, cette accumulation d'injures contre tout le monde, ont produit le plus mauvais effet; ces boulettes de boue — qui n'ont même pas le mérite d'être artistiquement roulées — se sont retournées contre lui et se sont collées à sa face.

L'Angleterre, elle aussi, a ses agitations, ses républicains, ses démocrates, ses socialistes. Bradlaugh parcourt en ce moment les comtés du Nord, semant çà et là des discours énergiques qui n'injurient ni n'inquiètent personne, et l'autre jour il avait autour de lui, dans un champ, non loin de Newcastle, plus de vingt mille mineurs. Avant-hier, à Manchester, il y avait une procession et une démonstration populaires bien plus nombreuses encore.

Mais quelle différence dans les procédés de discussion et dans le ton du langage! Il y a si peu d'excès de paroles, que les journaux conservateurs ne dédaignent pas d'y envoyer des reporters et de consacrer à ces meetings de longues colonnes de compte rendu. La manière de Rochefort n'a aucune chance de s'acclimater dans la Grande-Bretagne, et il fera bien de porter sa *Lanterne* ailleurs.

Où se fixera-t-il? L'idée d'aller à Rotterdam est tout à fait abandonnée. Il trouve que c'est trop loin de Paris. La Belgique ne veut pas de lui. Il s'enquiert en ce moment du degré de sécurité que lui offre Genève; mais de ce côté encore il n'est que médiocrement rassuré. On affirme depuis hier, dans son entourage, qu'il n'ira ni en Suisse ni en Belgique, ni en Hollande — et qu'il ne restera pourtant plus que quelques jours en Angleterre, dont le séjour lui est devenu insupportable.

Nouvelles extérieures.

ALLEMAGNE.

Les congrès catholiques, provoqués par la persécution religieuse, se multiplient en Allemagne. Après l'assemblée des catholiques allemands réunis dernièrement à Mayence, et dont on connaît les résolutions énergiques, voici qu'on annonce la prochaine réunion, à Fulda, de tous les évêques prussiens. Dans cette conférence, les prélats s'entendront sur la ligne de conduite à tenir en présence de l'attitude prise par le gouvernement à l'égard du catholicisme. On croit que cette réunion présentera un caractère moins exalté et moins exclusif que celle de Mayence, mais qu'elle n'aboutira pas à des résolutions moins fermes. En tout cas, on voit que la politique de M. de Bismark porte ses fruits et que l'ardeur de la persécution produit l'indomptable énergie de la résistance.

Nous en trouvons une autre preuve dans ce qui vient de se passer à Coblenz, où réside en ce moment l'impératrice Augusta, à l'occasion du vingt-huitième anniversaire de l'avènement de Pie IX. Toute la ville était décorée de guirlandes de fleurs, de tapisseries, de reposoirs.

Dans la soirée du 21, toute la population s'est rendue en procession solennelle au sanctuaire de Saint-Laurent, situé sur une colline au-delà du pont de la Moselle. La nuit venue, elle est rentrée en chantant des cantiques. A Munich, des milliers de personnes se sont rendues au sanctuaire de Notre-Dame de la Glauzière, situé à quatre

kilomètres de la ville. Tous les habitants des faubourgs et villages environnants se sont joints à la procession hors la ville. On évalue le nombre total des pèlerins à 60,000. Il n'y a pas eu le moindre désordre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

DISTRIBUTION DES PRIX.

Comme nous l'avons déjà annoncé il y a quelques jours, la distribution des prix pour les lycées et collèges de France vient d'être officiellement fixée, par le ministre de l'Instruction publique, au 8 août prochain.

Le train des pèlerins d'Angers à Paray-le-Monial arrivera à la gare de Saumur lundi matin, à 6 heures 41 minutes, s'arrêtera pour prendre les souscripteurs de notre région et repartira à 6 heures 49 minutes. Il arrivera à Paray le soir à 8 heures.

Le même jour, les pèlerins de Nantes passeront à notre gare à 4 heures 15 du soir.

Pour le retour, les pèlerins de l'Anjou arriveront en gare de Saumur le mercredi 1^{er} juillet, à 6 heures 59 minutes du matin.

Ceux de Nantes passeront le 2 juillet, à 7 heures 46 minutes du soir. Après un arrêt de 40 minutes, le train continuera sa marche sur Nantes.

AVIS AU COMMERCE.

Les détenteurs de coupons ou vignettes revêtues du timbre proportionnel au tarif en vigueur avant la loi du 19 février 1874, sont prévenus que le délai de trois mois qui avait été accordé pour les présenter à la formalité du contre-timbre est prorogé jusqu'au 31 octobre 1874.

A partir du 1^{er} juillet 1874 jusqu'au 31 octobre suivant, les timbres mobiles pour effets négociables de toute nature, et dont l'émission est antérieure au décret du 19 février 1874, seront échangés, dans tous les bureaux d'enregistrement chargés de la vente du timbre contre des timbres mobiles proportionnels au nouveau modèle créé par l'article 1^{er} du décret du 19 février 1874.

Le directeur du timbre,

MAISONDIEU.

La cour d'assises d'Indre-et-Loire a consacré deux audiences au jugement du nommé Pibaleau, l'assassin du garde de la forêt de Chinon, au mois de décembre dernier.

Son avocat, M^e Houssard, s'est surtout attaché à plaider les circonstances atténuantes.

Pibaleau a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

On lit dans l'*Intérêt public*, de Cholet:

« La démarche faite par la députation choletaise auprès du gouvernement n'a pas été stérile: M. le ministre de la guerre envoie à la ville de Cholet un matériel de baraquement pour le logement de 300 soldats, ce qui portera l'effectif de notre garnison à 500 hommes.

» Ce baraquement, qui sera probablement installé dans la cour de la caserne, permettra à notre localité de conserver entière la deuxième portion du contingent de la classe de 1872, dont partie, faute de logement suffisant, eût été envoyée dans les Deux-Sèvres. Il est d'autant plus important pour Cholet de la posséder intacte, que les jeunes gens qui la composent appartiennent à la circonscription militaire dont notre cité est le chef-lieu.

» Le conseil municipal de Cholet, dans sa séance du 16 juin, a donné, à l'unanimité, toute latitude à l'administration municipale pour l'édification du baraquement, — et l'a autorisée à faire les démarches nécessaires pour obtenir le dépôt du 135^e de ligne dont nous n'avons qu'un détachement. »

On attribue à la commission du budget un projet qui tendrait à réduire la largeur des routes nationales, la circulation étant devenue moins active sur ces routes depuis la création des chemins de fer et l'augmentation du nombre des canaux.

UNE CANTINIÈRE DU 32^e.

M. le maréchal de Mac-Mahon a donné audience ces jours derniers à une femme dont

L'histoire est extrêmement curieuse : c'est une ancienne cantinière du 32^e de ligne et du 2^e régiment des zouaves, décorée de la Légion d'honneur, ayant fait les campagnes de Crimée et d'Italie.

Cette femme, originaire de Clermont-Ferrand, a donné, dans plusieurs circonstances, des preuves d'un courage et d'un patriotisme dignes des plus grands éloges ; à la prise de Magenta, elle parvint, en affrontant une grêle de balles, à sauver le drapeau du 2^e des zouaves, dont deux soldats autrichiens s'étaient emparés. C'est pour ce fait glorieux qu'elle a reçu la croix de la Légion d'honneur.

Pendant notre guerre contre la Prusse, elle suivit le 32^e de ligne, dont elle était une des cantinières. Un jour, après l'armistice, se trouvant près de Thionville, elle fut insultée sur un chemin public par deux soldats bavarois. La querelle se termina par la mort d'un des insulteurs. La cantinière fut arrêtée, conduite à Metz, et jugée peu de temps après par un conseil de guerre, qui la condamna à la peine de mort.

Elle fut sauvée par l'intervention du prince Frédéric-Charles, qui se trouvait alors à Metz. Ayant appris qu'on allait fusiller une femme, il se fit remettre le dossier de son procès, et, après en avoir pris connaissance, demanda et obtint la grâce entière de la condamnée, qui fut renvoyée en France.

Cette héroïne obscure, qui a porté le bidon pendant près de trente ans, demeure aujourd'hui rue Vandamme, 45, où elle vit péniblement du fruit de son travail ; elle se nomme Annette Drevon et est âgée de 54 ans. C'est une femme de taille moyenne, dont la physionomie respire la plus grande énergie, et à ses traits dépourvus de rides, à ses cheveux noirs, on ne se douterait guère qu'elle a suivi nos régiments en Afrique, en Crimée, en Italie et sur les bords du Rhin.

Voici les pronostics de M. Nick pour le mois de juillet :

D'après les éléments astronomiques, le mois de juillet présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays limitrophes :

Temps mixte, en partie beau, en partie agité, plutôt humide que sec dans l'ensemble. Orages violents, particulièrement vers le 6, 13, 16, 19, 22, 25. Trombes d'eau, ravines, grêle à redouter. Avis aux agriculteurs ! Chaleurs vives (1^{re} et 3^e dizaines principalement) ; variations brusques. Éclaircies entre les époques critiques. Défaut d'humidité là où les grains orageux ne se produiront pas, notamment sur le Midi et le Centre. Multiplicité des insectes. Epidémies.

Dépression barométrique avec vent, grains ou orages, suivant les contrées.

Variétés.

JULES JANIN.

Jules Janin n'est plus. Il a succombé à une attaque de la maladie qui le tenait depuis si longtemps cloué dans sa chambre. La goutte, qui semblait, il y a dix jours, vouloir lui laisser un peu de répit, l'a repris tout à coup, et il s'est éteint au moment même où ses amis croyaient que tout danger immédiat était écarté.

Jamais peut-être, depuis bien des mois, il ne s'était senti mieux portant que samedi ; la pensée de la mort était même si loin de lui, que le matin il avait dit à son domestique François :

— Maintenant que je vais bien, je vais me mettre à traduire Horace en vers.

Puis il avait déjeuné de bon appétit et reçu quelques visites.

A six heures du soir, une crise subite le prit et l'emporta. Jules Janin est mort en quelques secondes, sans agonie et sans souffrances.

Jules Janin est né à Saint-Etienne, le 14 décembre 1804. Il vint à Paris de bonne heure et fit ses études au collège Louis-le-Grand.

À sa sortie du collège, vers la fin de la Restauration, il se trouvait dans un état de fortune assez précaire. Comment vivre ?

Dans la jolie préface qui précède quatre petits volumes de contes, il raconte lui-même comment il s'y prit.

Ayant fait de bonnes classes, il se mit à

donner des leçons à tant le cachet. Quelques élèves lui arrivèrent.

— En quittant le collège, dit-il, on ne sait jamais rien solidement, mais on est apte à tout apprendre.

La nécessité de donner des leçons lui imposait donc le devoir d'étudier d'abord pour son compte. C'est ce qu'il fit.

Naturellement, il habitait alors le pays latin, ruche d'abeilles studieuses, et le soir, une fois ses leçons données, il allait se promener dans le jardin du Luxembourg, en compagnie de son chien, un affreux barbet, nommé Azor, qu'il tenait en laisse.

C'est à Azor que Janin dut de pouvoir améliorer sa position.

Un soir, Azor, courant dans les avenues du jardin du Luxembourg, rencontre une levrette mignonne, qui semble vouer au barbet un sentiment tendre, car elle vient sauter et gambader avec lui jusqu'aux pieds de Janin.

— Ici, Flora !... Veux-tu t'en aller, vilaine bête ! dit une jeune dame élégante, accourant pour chasser le barbet à coups d'ombrelle.

La seconde apostrophe, et la plus disgracieuse, s'adresse à Azor.

— Madame, dit Jules, permis à vous de trouver mon chien déplaisant, mais je vous supplie de ne point le battre.

Un jeune homme dont la dame venait de quitter le bras pour empêcher sa levrette de fréquenter Azor, arrive sur le lieu de la scène et fait au maître du barbet quelques excuses polies sur les vivacités de sa compagne. Tout à coup, ce jeune homme pousse un cri, Jules en pousse un autre. Ils viennent de se reconnaître et s'embrassent avec effusion.

Ce sont deux amis de Louis-le-Grand.

Azor et la levrette profitent de la circonstance pour reprendre leurs ébats. La dame n'ose plus se plaindre.

— Je te fais mon compliment, dit le jeune homme, tu te portes comme un charme. Quelle mine fleurie ! quelles joues rubicondes !

— Eh ! oui... la misère ! répondit Jules en souriant.

— Fi ! quel mot ! doit-on jamais le prononcer à notre âge ? Si tu n'es pas entré dans une carrière lucrative, imite-moi : taille une plume et fais des articles pour les journaux.

— Hein !... qu'entends-je ?... tu es journaliste ! s'écrie Jules, pressant avec transport les mains de son ami. C'est merveilleux ! à l'instant même, je songeais à le devenir.

— Eh bien, je t'offre ma protection.

— Je l'accepte ; où écris-tu ?

— Au *Figaro*, un petit journal qu'on vient de créer.

— Va pour le *Figaro*.

Le lendemain même Janin jetait au vent son carnet de répétiteur et entraînait dans le nouveau journal.

Dès la première semaine il y fit merveille. Le père Le Poitevin Saint-Alme (on l'appelait le père Alme) lui dit :

— Mon garçon, vous irez loin.

Et il lui alloua 50 francs d'appointements par mois.

Il y avait alors au *Figaro*, indépendamment du père Alme, Michel Masson, Raymond Brucker, Eugène Briffault, puis vinrent ensuite : Nestor Roqueplan, Léon Gozlan, Alphonse Karr, etc., etc.

Jules Janin n'y demeura pas longtemps. Il voulait et devait aller plus loin. Comme on avait besoin d'un critique théâtral à la *Quotidienne*, feuille royaliste (l'*Union* d'aujourd'hui), on lui fit des propositions qu'il accepta. C'était changer de camp avec une certaine brusquerie.

— Au *Figaro*, on l'attaquait les Bourbons et leur régime avec une véhémence sans pareille ; à la *Quotidienne*, on les défendait sans cesse et pour tout. A la vérité, Jules Janin ne s'occupait pas de politique, mais en ce temps-là, on n'admettait pas de positions équivoques. Au reste, Janin se disait et était royaliste.

Il l'a été jusqu'à la révolution de juillet. — Mais avant d'atteindre 1830, il s'était déjà lancé dans la haute littérature. — Le docteur Véron ayant fondé la *Revue de Paris*, il y travailla assiduellement et avec éclat.

Il fit alors *l'Ane mort* et *la Femme guillotinée*, son premier, son plus célèbre roman. C'était un livre satirique, dirigé contre les exagérations de l'école romantique. Peu après vint la *Confession*, puis *Deburau*. Encore deux succès.

En 1830, la révolution ayant jeté le désarroi à la *Quotidienne* et au *Journal des Débats*,

il passa avec armes et bagage à la feuille des frères Bertin, où il commença, — qui le croirait aujourd'hui ? — par faire de la politique.

C'est qu'en 1833 qu'il succéda à Étienne Béquet, le fin critique, et qu'il prit possession du feuilleton du journal. Ses premiers essais obtinrent un succès prodigieux.

A cette époque il publia *Barnave*, dont le vrai titre aurait dû être : *Mirabeau*.

Vers le même temps il recommanda à Berlin, et parvint à faire entrer aux *Débats* un jeune homme qu'il avait pris en amitié, et qui devint plus tard son plus grand ennemi.

Ce jeune homme était Félix Pyat.

Une épigraphe qui figure dans la première édition de *Barnave* donne une date exacte à ces faits. L'épigraphe a disparu des autres éditions, bien entendu.

Brillant, recherché, applaudi, Jules Janin avait alors des succès de tous genres. Il écrivait partout, il allait partout ; on ne jurait que par lui. En 1837, à l'époque du mariage du duc d'Orléans, le roi Louis-Philippe lui accorda la croix de la Légion d'Honneur. C'est de cette année que date son livre : *Le Chemin le plus court*.

En 1843, Janin se maria ; il mène alors pendant quelque temps une existence moins active. Il travaille moins. Son feuilleton du *Journal des Débats* lui suffit. Puis son tempérament reprend le dessus, et il le publie coup sur coup, en 1848, deux romans : *la Religieuse de Toulouse* et *les Gaîtés champêtres*.

L'apparition de ces deux romans fut précédée d'un scandale tout-à-fait étranger à la littérature et provoqué par Félix Pyat, l'ancien protégé de Janin.

C'était un peu avant la révolution de février. Félix Pyat, qui écrivait alors dans la *Réforme*, publia un article des plus injurieux contre Janin, à propos de son mariage. Celui-ci répondit par un procès.

A l'audience, Janin fut défendu par M^e Chaix d'Est-Angé,

Et Félix Pyat par M^e Marie et Jules Favre.

Pyat fut condamné à six mois de prison et 10,000 fr. d'amende.

De cette condamnation, bien méritée cependant, date la notoriété politique de Félix Pyat.

L'année 1848 fut, d'ailleurs, une année d'épreuves pour le pauvre Janin, qui ressentit pour la première fois les atteintes de la goutte.

A partir de ce moment il se consacra uniquement à son feuilleton dramatique des *Débats*.

Rentré dans son chalet de la rue de la Pompe à Passy, — chalet construit sur des terrains ayant appartenu autrefois à la reine Marie-Antoinette, — Jules Janin ne sortait guère que les soirs de première représentation. Dans ces dernières années même, il n'allait plus du tout au théâtre, et faisait ses articles d'après les impressions de ses amis.

On connaît tous les détails de son entrée à l'Académie française. Janin disait volontiers à ce propos :

— Ah ! si je n'avais pas eu tant d'amis, il y a longtemps que j'y serais !

Une autre fois :

— Tenez, dit-il, il y a huit jours, M. Thiers est venu ici, en personne, m'apporter ce vieil *Horace*. Eh bien, c'était pour me promettre sa voix et pour me faire entendre qu'il ne me la donnerait pas.

En effet, M. Thiers vota cette fois pour Prevost-Paradol.

Je disais en commençant que Jules Janin avait fait ses études au collège Louis-le-Grand. Ses principaux amis et collègues étaient alors Boitard, Lerminier et Sainte-Beuve. Il y connut aussi Lacenaire, et voici l'anecdote qu'on raconte :

Un matin de très-bonne heure, après un bal donné par le prince des critiques, un homme entre chez lui, pâle, bouleversé, les vêtements en désordre : c'est Lacenaire. Il a pu facilement pénétrer chez Janin. Quelques joueurs sont encore au salon. Janin frissonne. La figure de son ex-camarade de classe trahit un dessein sinistre. Mais il ne perd pas la tête et dit au visiteur :

— Si tu n'en veux qu'à ma bourse, sois le bienvenu. Il me reste cent francs, nous allons les partager ensemble.

Lacenaire, à quelque temps de là, disait au juge d'instruction :

— Janin a bien fait de se montrer bon enfant, sans quoi je le tuais, pour le punir d'être riche et célèbre.

On peut affirmer que Jules Janin a exercé une influence prodigieuse sur le théâtre con-

temporain en aidant à leur début nombre d'auteurs, d'acteurs et d'actrices. M^{me} Mars l'a accusé un jour de vénalité, mais pour ceux qui ont connu et approché Jules Janin, il est certain que jamais reproche n'est tombé plus à faux.

Il aimait passionnément les livres. Il laisse une très-belle bibliothèque, qu'il a léguée à Saint-Etienne, sa ville natale.

Sa femme, qu'il aimait beaucoup, lui servait de secrétaire et ne l'appelait jamais que « J.-J. »

Un des grands chagrins de Janin c'était de ne pas avoir d'enfants.

Dans ces derniers temps, il avait perdu presque coup sur coup son beau-père et sa belle-mère, morts en lui laissant une très-grande fortune. Mais il était déjà alité et à peu près perdu.

— Je vais être trois fois millionnaire, disait-il tristement. La belle avance puisque je ne peux plus boire ni manger et que je n'aime pas les chevaux !

Médicalement, Jules Janin est mort de la goutte ; mais on peut dire que la vraie maladie qui l'a emporté, c'est le chagrin.

La perte de son feuilleton théâtral l'avait frappé au cœur. Au milieu de ses plus grandes souffrances, il pensait au temps où sa maison était visitée journellement par de nombreux amis ; au temps où les artistes venaient solliciter un mot de lui, un encouragement quelconque, et en se retrouvant seul, isolé, dans ce chalet de Passy, si vivant naguère, il se prenait à dire :

— On m'a chassé ; on m'a remplacé du jour au lendemain comme un domestique ! Ces gens-là m'ont tué ! Jehan VALTER.

Dernières Nouvelles.

La commission relative aux lois constitutionnelles s'est réunie hier.

Elle a entendu MM. Dufaure, Daru, Chesnelong, Tallon, Pâris, qui ont défendu les projets déjà en discussion et présenté de nouveaux amendements.

La commission des Trente s'est ajournée à lundi pour clore la discussion générale, essayer de voter en faveur d'une proposition, et nommer un rapporteur.

Le maréchal a, dit-on, fait savoir officieusement à plusieurs membres de la commission toute l'importance qu'il attachait à ce qu'il soit pris une résolution dans le plus bref délai.

Dans sa réunion d'hier, le centre droit s'est surtout occupé des élections au conseil général et du moment le plus opportun où elles pourront être faites.

Il ressort des conversations qui ont été tenues, qu'elle ne voit aucun avantage à ce que les collèges électoraux soient convoqués au mois d'août.

Le centre droit préférerait qu'ils ne le soient qu'au mois de septembre.

La vingt-huitième commission d'initiative a remis à mardi prochain l'examen de la proposition de M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia.

Les auteurs de la proposition seront entendus.

Un député radical affirme dans les couloirs que des perquisitions ont été faites chez des membres influents du parti bonapartiste, et qu'elles ont amené la découverte de la liste de toutes les subventions données à la presse sous l'Empire.

On écrit de Versailles, le 26 juin, midi, à l'Agence Havas :

L'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui ne porte que des projets de loi d'une importance secondaire et dont aucun ne paraît devoir susciter de vives discussions.

On assure que l'Assemblée abordera demain la troisième délibération de la loi électorale municipale.

La deuxième délibération de la loi électorale politique viendra probablement la semaine prochaine.

M. de Goulard ne va pas mieux. Le bulletin de ce matin est ainsi conçu :

« L'état de santé du malade n'a pas changé depuis quelques jours, sans qu'on puisse concevoir pour cela de plus grandes espérances. »

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES,
publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc.; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES,
publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorée; avec les modes colorées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES,
publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures colorées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas
(place de la Bourse), Paris.

La librairie Hachette vient d'éditer un poème : *Jeanne la Flamme* (le Siège de Nantes), par Emile Pehant, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Cette grande épopée rappelle, — moins l'ennui, — l'histoire de ces luttes de géants, récits épiques dont l'homme se désintéresse, parce que l'écrivain n'y met généralement en jeu que les divinités et

des demi-dieux avec lesquels l'humanité n'a rien à voir.
Les héros que M. Pehant met en scène parlent le langage des dieux, mais vivent de la vie des simples mortels, et c'est en grande partie pour cela que l'intérêt se continue sans faiblir jusqu'à la fin du volume.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 72^e fascicule, PAC à PAR, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, ren-

vois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 78,364.

M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'Epuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajeuni. « Je prêche, je confesse, je visite les ma-

lades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière en tablettes, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange; et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie}, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :
5 heures 45 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 35 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 JUIN 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59	45	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	657	50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	412	50	1
4 1/2 % jouiss. mars.	86	50	»	Crédit Mobilier.	270	»	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	480	»	2
4 % jouissance 22 septembre.	75	50	»	Crédit foncier d'Autriche.	513	75	»	Société autrichienne. j. janv.	726	35	1
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	342	50	2	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	95	60	15	Est, jouissance nov.	502	50	»	Orléans.	293	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	219	»	25	Paris-Lyon-Méditerranée. j. nov.	867	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	288	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	437	50	2	Midi, jouissance juillet.	623	75	1	Est.	278	»	»
— 1865, 4 %.	467	50	»	Nord, jouissance juillet.	1067	50	7	Nord.	297	25	»
— 1869, 3 % t. payé.	305	50	»	Orléans, jouissance octobre.	832	50	1	Ouest.	288	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	378	»	75	Ouest, jouissance juillet, 65.	530	»	1	Midi.	288	25	»
Banque de France, j. juillet.	3655	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes.	260	»	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	355	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	737	50	2	Vendée.	253	75	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	438	75	»	Société Immobilière, j. janv.	17	»	3	Canal de Suez.	461	25	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	315	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	810	1	25								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers, omnibus).
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — express.
7 — 27 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

SEPT MILLE FRANCS A PLACER

A rente viagère, sur deux têtes. On demande garantie hypothécaire. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e DUPUY, notaire à Montsoreau.

FONDS A PLACER

Sur hypothèque. S'adresser à M^e DUPUY, notaire à Montsoreau.

A VENDRE UNE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Située sur les bords de la Loire. S'adresser à M^e DUPUY, notaire à Montsoreau. (476)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE, Après le décès de M^{lle} de Tigné, à Saint-Cyr-en-Bourg.

Le dimanche 28 juin 1874, à midi, et jours suivants, M^e Méhous, notaire à Saumur, procédera, au domicile de M^{lle} de Tigné, à Saint-Cyr-en-Bourg, à la vente du mobilier dépendant de sa succession.

On vendra : Batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles, meubles, glaces, argenterie, linge de ménage, draps de lit, literie, service en vieille porcelaine française, très-beau et très-bien conservé, ustensiles de caves et de vendanges, vins en fûts, barriques vides, ustensiles de jardinage, une calèche presque neuve, une voiture à deux roues, une charrette et un petit tombereau, et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE UN CHATEAU DES FORÊTS et plusieurs BELLES PROPRIÉTÉS

S'adresser à M. MAUBERT, régisseur-expert à Saumur. (259)

A CÉDER DE SUITE A ANGERS,

Dans l'un des meilleurs quartiers de la ville, une maison de **MODES et MERCERIE**. Très-belle installation, excellente clientèle. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A LOUER Pour Noël 1874.

VASTE LOCAL Rue d'Orléans,
Actuellement occupé par la maison de banque Louvet, Trouillard et C^{ie}. Il peut se diviser en une ou plusieurs boutiques avec grands appartements au deuxième et au troisième étage, au gré des locataires. S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (193)

PORTION DE MAISON A LOUER

Pour la St-Jean 1874, Deux chambres au premier et cabinet, deux au second étage, cave et grenier, rue Royale, 25. S'adresser à M. Roux. (234)

BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE
Trafet direct par les Chemins de fer de la Vendée.

A AFFERMER
Pour la St-Jean prochaine, **ANCIENNE MAISON LELIÈVE**

A Distré. Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne. S'adresser à M^{me} LELIÈVE, à Distré. (171)

MAISON A LOUER
Pour la Saint-Jean. S'adresser à la Retraite. (213)

CHARPIGNON se charge de servir dans les repas et noces, à la ville et à la campagne; de froter et entretenir les parquets. S'adresser à l'angle des rues du Temple et Pavée, n° 2, à Saumur.

HOTEL DE LONDRES

M. MÉE demande un apprenti en cuisine. (207)

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. LUPOVIC PROUST, syndic de faillite, a transféré son domicile, 20, rue Beaurepaire.

AVIS

ON DEMANDE UN MÉNAGE pouvant disposer de trois heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

JE GARANTIS
La destruction complète des Puce et Punaises, sans toucher à aucun meuble. J'envoie l'ingrédient franco, avec notice, contre 1 fr. 25 c en timbres. S'adresser à M. J.-H. MOY, négociant, à Tourcoing (Nord), même adresse. Envoi gratuit et franco, de la circulaire concernant la fabrication, en moins de deux heures, de Bière économique, Vin à 46 centimes le litre, Liqueurs, etc. Economie garantie de 50 à 80 % sur prix d'achat.

EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN
REMBOURSABLE MOYENNANT DES GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc. (Le moindre gain est de fr. 46) d'un total de 26,950,000 LIRES ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU LE 1^{er} JUILLET 1874.
Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100. Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève. Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste de tirage. S'adresser directement à **L'AGENCE DE FONDS PUBLICS, A GENÈVE.**
Listes de renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etats. P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
PREMIÈRE ÉDITION ÉDITION DE LUXE
Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.
Paris. Département.
Un an... 6 fr. 8 fr.
Six mois... 3 50 4
Trois mois. 2 » 2
Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 56 gravures coloriées.
Paris. Département.
Un an... 15 fr. 18 fr.
Six mois... 8 fr. 10 fr.
Trois mois. 4 fr. 5 fr.
ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.
Paris, J. BAUDRY, éditeur.
On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

REVUE HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU
Publiée sous les auspices du Conseil général. NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.
Parait le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8.
ABONNEMENT : Un an, 12 fr.
A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint-Laud, 85, Angers.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.